



**Conseil économique  
et social**

Distr. LIMITÉE

E/CN.7/1998/L.1/Add.3  
16 mars 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES STUPÉFIANTS  
Quarante et unième session  
Vienne, 11-13 mars 1998  
Point 9 de l'ordre du jour\*

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX  
DE SA QUARANTE ET UNIÈME SESSION

Rapporteur : Alberto Scavarelli  
(Uruguay)

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le rapporteur a l'honneur de communiquer ci-après le texte du chapitre IV du rapport de la Commission au Conseil économique et social.

Chapitre IV

SUIVI DU PLAN D'ACTION A L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES  
POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES ET AUTRES QUESTIONS  
DE COORDINATION

A. Déroulement du débat

IV.1. À sa 1160<sup>e</sup>me séance, le 13 mars 1998, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour intitulé "Suivi du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et autres questions de coordination". À ce titre, elle était saisie des documents suivants :

---

\*L'ordre du jour de la session est publié sous la cote E/CN.7/1998/1.

a) Note du Secrétariat sur la coordination des activités de contrôle des drogues au sein du système des Nations Unies (E/CN.7/1998/5);

b) Mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (E/CN.7/1998/CRP.1).

IV.2. Après une déclaration liminaire du Directeur exécutif adjoint, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, de la Suède et de la Thaïlande. Les observateurs du Danemark et du Panama ont également fait des déclarations.

### B. Délibérations

IV.3. Il a été noté que les efforts actuellement déployés pour coordonner les activités de contrôle des drogues menées au sein du système des Nations Unies avaient permis des améliorations, et qu'il était très probable que cette coopération soit renforcée à l'avenir. L'importance de regrouper les maigres ressources disponibles et d'obtenir la participation des institutions financières internationales à cet effort a été soulignée. Nombre des activités entreprises à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, pourraient utilement comporter un volet contrôle des drogues. De la même façon, un appel a été lancé en faveur d'une collaboration plus étroite sur le terrain et, à cette occasion, le processus de réforme de l'ONU défini par le Secrétaire général, notamment le deuxième front (*track 2*) et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ont été salués. On a reconnu les limites du Plan d'action à l'échelle du système et mis l'accent sur la nécessité de fournir des efforts supplémentaires pour faire de ce cadre conceptuel un véritable outil de planification, en particulier pour les opérations sur le terrain.

IV.4. La Commission a approuvé la mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies publiée sous la cote E/CN.7/1998/CRP.1 en tant qu'instrument susceptible de favoriser la coordination interorganisations, en particulier sur le terrain.